

Manicamp, le 16 février 2023

Objet : Note sur le cas d'influenza aviaire grippe aviaire

Madame, Monsieur,

Notre département a recensé plusieurs cas positifs au virus H5N1 influenza aviaire. Un arrêté préfectoral a été pris en ce sens le 14 février dernier. Des flyers à destination des personnes détenteurs de volailles mais aussi des promeneurs sont affichés en mairie ainsi que sur nos réseaux sociaux.

J'invite nos administrés à renseigner la fiche de comptage et à se rapprocher de la mairie pour procéder au recensement des oiseaux détenus au sein de leur basse-cour ou volière. Un imprimé est à leur disposition.

En comptant sur votre réactivité, soyez assurés de mes cordiales salutations.

Le maire,

Luc DEGONVILLE

